

PRÉFÈTE DE CORSE

**COMITE RÉGIONAL DE L'HABITAT  
ET DE L'HÉBERGEMENT**

**Compte rendu de la séance du 18 juin 2018  
Préfecture de Corse – salle Claude Erignac**

**Participants :**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Organisme</b>
Josiane CHEVALIER	Préfète de Corse
Jean BIANCUCCI	Conseiller exécutif /CdC
Daniel FAUVRE	DREAL de Corse
Didier DUPORT	DRJSCS de Corse
Patrick ALIMI	DDTM de Corse-du-Sud
Isabelle CHARDONNET-BARRY	DREAL de Corse
Hélène PARIS	DREAL de Corse
Marc LEROY	DREAL de Corse
Hélène ANTONINI	DREAL de Corse
Véronique GIAMBIAGGI	DREAL de Corse
Dominique BOURDELON	DDTM de Corse-du-Sud
Géraldine BELYNCK	DDTM de Corse-du-Sud
Marie Céline ALFONSI	DDTM de Corse du Sud
Laetitia MARCHAL	DDTM de Haute-Corse
Nathalie RENARD	DDTM de Haute-Corse
Marie CALISTRI	DDTM de Haute-Corse
Charlotte BRETON	DDCSPP de Corse-du-Sud
François CASASOPRANA	DDCSPP de Corse-du-Sud
Anne BALDI	DRJSCS de Corse
Josselin VINCENT	ARS de Corse
Jean-Yves CHAPEL	Préfecture de Corse
Philippe SAGNES	Action Logement
Serge SANTUNIONE	Action Logement
Julie Agathe BAKALOWICZ	Caisse des Dépôts
Julie DA COSTA	Office Foncier de Corse
Franck BARTOLI-MILLOT	CAPA
Stéphane VANNUCCI	CAPA
Camille CANDILLIER	CAPA
Fabiana GIOVANNINI	Présidente OPH - CdC
Jean Pierre ALESSANDRI	OPH - CdC
Benjamin GILORMINI	AUE - CdC
Paul CRISTIANI	CdC
Pierre-Jean CHIAPPINI	OPH - CAPA
Jean Luc BONDON	ERILIA

Hubert VOGLIMACCI	ERILIA
Charly BENNICI	ERILIA
Géraldine DUMAS	LOGIREM
Hugues CADOUX	LOGIREM Corse
Pierre-Paul CARETTE	FNAIM
Pascal GILSON	La Banque Postale
Jacques FIESCHI	Logis Corse SFHE
Odile MEYNET	URAF de Corse
Pierre POGGI	Chambre Géomètres Experts
Joseph SANTONI	Fédération du BTP de Corse du Sud
Christine MALAFRONTE	CHRS Foyer de Furiani
Sylvain LAPORTE	CHRS Foyer de Furiani
Jacqueline CASANOVA	SOLIHA PACT Corse
Jean CORDIER	ADIL de Corse (antenne de Bastia)
Lucienne GERONIMI	ADIL de Corse (antenne d'Ajaccio)
Jean Michel SIMON	FALEP de Corse-du-Sud
Marie Madeleine FONTAINE	FALEP de Corse-du-Sud
Najwa LAAJAL	Délégation Croix Rouge de Corse-du-Sud
Jacqueline GOURINOVITCH	AFOC de Haute-Corse
Maxime NORDEE	CGT
Jean Nicolas ANTONIOTTI	FO
Frédéric BENETTI	MEDEF

**Pièces jointes en annexes :**

- 5 supports de présentation (DREAL, Caisse des Dépôts, Action Logement, Office Foncier de Corse et DRJSCS).
- Fiche composition bureau CRHH (actualisée au 18/06/18)
- Règlement intérieur CRHH de Corse (approuvé le 18/06/18)

Mme la préfète de Corse ouvre la séance à 14h30, le quorum étant atteint. Elle précise que le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) se réunit tardivement cette année en raison de la nécessité d'adapter sa composition suite à la création de la collectivité de Corse (CdC), conformément au décret du 27 février 2018. Ainsi la collectivité de Corse est représentée par trois membres, le président du conseil exécutif ou son représentant, une conseillère exécutive et un conseiller à l'assemblée.

Madame la préfète rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 5 octobre 2017.
- Élection de nouveaux membres du 2ème collège du bureau du CRHH suite à la perte de qualité des titulaires.
- Avis sur la modification du règlement intérieur du CRHH.
- Présentation de la Caisse des Dépôts : plan logement et Banque des territoires.
- Présentation d'Action Logement : bilan 2017 et convention Etat-Action Logement 2018-2022.
- Avis sur le bilan annuel de l'Office Foncier de Corse.
- Logement locatif social – aides à la pierre (BOP 135) : présentation du bilan 2017 et avis sur les perspectives 2018.
- Politique d'hébergement et d'accompagnement vers le logement des personnes vulnérables (BOP 177) : présentation du bilan 2017 et avis sur les perspectives 2018.
- Parc privé – ANAH : avis sur le bilan 2017 et la répartition des crédits et objectifs pour 2018 entre les départements.

## **1. Approbation du compte rendu de la réunion du CRHH du 5 octobre 2017**

*(Cf. compte-rendu diffusé aux membres).*

**Approbation à l'unanimité du compte rendu du CRHH du 5 octobre 2017.**

## **2. Élection de nouveaux membres du 2ème collège du bureau du CRHH**

*(Cf. fiche actualisée du bureau du CRHH annexée au compte-rendu)*

**Mme Paris (DREAL)** indique que deux membres titulaires du bureau élus lors de sa constitution le 13 avril 2016 ne sont plus membres du comité. Il s'agit des représentants de l'OPH 2A et d'Action Logement. Se sont portés candidats :

- au titre de l'ARHLM, Monsieur Laurent MARCANGELI, président de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (OPH CAPA) en remplacement de Monsieur Pierre CAU, ancien président de l'OPH 2A.
- au titre d'Action Logement : Monsieur Serge SANTUNIONE en remplacement de Monsieur Philippe SAGNES.

Il est rappelé que lorsqu'un membre du comité est élu membre du bureau, son suppléant au sein du CRHH devient automatiquement son suppléant au sein du bureau.

**Mme la préfète de Corse** procède au vote.

**Les candidats sont élus à l'unanimité.**

## **3. Avis sur la modification du règlement intérieur du CRHH**

*(Cf. Règlement intérieur du CRHH approuvé le 18 juin 2018, annexé au compte-rendu)*

**Mme Paris (DREAL)** précise que le nouveau projet de règlement intérieur soumis à l'avis du CRHH est actualisé avec les dispositions du décret n° 2018-142 du 27 février 2018 qui modifie la composition du comité au regard de la création de la CdC et les compétences du comité en matière de politique foncière. Ainsi, la rédaction du règlement intérieur (préambule, compétences et fonctionnement) du comité et de ses instances est modifiée en conséquence. Est également ajoutée la possibilité d'un vote à bulletin secret en séance plénière et la possibilité pour une collectivité concernée par un dossier d'être invitée à le présenter en séance, sans participation aux débats ni au vote, si son représentant n'est pas membre du CRHH.

**Mme la préfète de Corse** demande l'avis du comité sur le projet de règlement intérieur.

**Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.**

## **4. Caisse des Dépôts : plan logement et Banque des territoires**

*(Cf. support de présentation Caisse des Dépôts, annexé au compte rendu)*

**Mme Bakalowicz (Caisse des Dépôts)** présente la réforme du logement et les mesures d'accompagnement de la Caisse des Dépôts, notamment le gel du taux du livret A, les dispositifs d'allongement de la dette, les prêts haut de bilan et les enveloppes de prêts à taux fixe. Ces dispositifs, dont les deux derniers sont réalisés en partenariat avec Action Logement, sont destinés à assurer une capacité financière permettant le maintien de la production de logements sociaux pour répondre aux besoins insulaires. En la matière, elle souligne le

rôle majeur des bailleurs sociaux et des collectivités locales, ces dernières intervenant dans les plans de financement et pour les garanties d'emprunt.

**Mme la préfète de Corse** interroge la Caisse des Dépôts sur la part dédiée à la Corse.

**Mme Bakalowicz (Caisse des Dépôts)** précise qu'au niveau national, il n'y a pas d'enveloppes destinées aux régions. Ce sont uniquement des critères d'éligibilité qui sont pris en compte pour la mise en œuvre des dispositifs de soutien. Elle précise, qu'au niveau local, 25 % de l'en-cours total de la dette des deux OPH sont éligibles au dispositif d'allongement de la dette.

**M. Sagnes (Action Logement)** précise qu'Action Logement s'appuie sur un partenariat avec la Caisse des Dépôts pour bonifier une enveloppe de 2 milliards d'euros de prêts de haut de bilan au niveau national. Pour l'année 2018, les bonifications sont accordées uniquement sur la construction. Elles contribuent à l'effet levier, la contrepartie étant des droits de réservation pour Action Logement. En 2019 et 2020, 30 % de l'enveloppe sera affectée aux opérations de réhabilitation.

**Mme Bakalowicz (Caisse des Dépôts)** invite les opérateurs à contacter les référents locaux de la Caisse qui sont mobilisés pour les accompagner en matière d'ingénierie financière. La nouvelle marque « Banque des territoires » traduit l'objectif de l'établissement de trouver des solutions adaptées au territoire. Afin de communiquer plus largement sur les dispositifs, une plateforme internet proposant l'offre de la Caisse des Dépôts est en cours de mise ligne. Au niveau national, une déconcentration de la prise de décision est envisagée, gage de rapidité et d'efficacité.

## **5. Action Logement - Présentation du bilan 2017 – Présentation de la convention Etat-Action Logement 2018-2022**

*(Cf. support de présentation Action Logement, annexé au compte rendu)*

**M. Sagnes (Action Logement)** présente le bilan de l'année 2017 en Corse : la participation des employeurs à l'effort de construction concerne 395 entreprises pour une contribution de 2,86 M€, les aides aux bailleurs sociaux s'élèvent à plus de 3,7 M€ et aux personnes physiques à plus de 2,4 M€. On dénombre 544 aides et services et 98 familles logées. Il précise que l'intervention d'Action Logement s'est bien développée par rapport à 2016. Il souligne que les droits de réservation d'Action Logement sur production neuve ou parc existant ne doivent pas être considérés comme un frein. Ils sont un facteur de dynamisme et de mixité sociale. Il présente ensuite la convention Etat-Action Logement 2018-2022 qui s'inscrit dans le dispositif des « Prêts Haut de Bilan Bonifié » déjà évoqué et la démarche « Action Cœur de ville » destinée notamment à inciter au retour des salariés dans les centres des villes moyennes en proposant une offre de logements diversifiée et attractive. Il souligne que la présence d'Action Logement sera confortée sur le territoire de la Corse en 2018.

**M. Voglimacci (ERILIA)** remercie la Caisse des Dépôts et Action Logement pour leurs bilans remarquables. Cependant, il évoque l'insuffisance de l'effort, face à une perte moyenne de loyers qu'il estime à 10%, suite aux dernières réformes. Il précise que sur une opération, l'emprunt représente 70 %, l'apport en fonds propres 20 % et les subventions 10 %. Les études, simulations, acquisitions, mutualisations des moyens engendrent beaucoup de difficultés peu propices au maintien du niveau de production. Aussi la réduction de la production de logements sociaux semble inévitable, même si elle n'est pas de la volonté des bailleurs.

**Mme Giovannini (OPH CdC)** évoque l'impact négatif des mesures gouvernementales telles que la réduction de loyer de solidarité et la hausse de la TVA à 10 %. La capacité de financement sur fonds propres est insuffisante pour maintenir la dynamique de production. Les mesures d'accompagnement concernent

surtout les organismes lourdement endettés, ce qui n'est pas le cas de l'OPH. Le plan stratégique de patrimoine est remis en cause et la capacité à construire est obérée. 2018 sera une année blanche y compris sur la réhabilitation. Elle souhaite un travail avec tous les partenaires pour faire reconnaître au niveau national la spécificité de la Corse afin de trouver des fonds complémentaires permettant de rebondir.

**M. Chiappini (OPH CAPA)** s'inquiète, comme la présidente de l'OPH 2B, de l'impact de la dernière loi de Finances et de la loi ELAN sur la construction de nouveaux logements sociaux, notamment sur Ajaccio. En outre, le programme de réhabilitation du parc existant de l'OPH est très important mais les prêts haut de bilan ne peuvent être mobilisés sur celui-ci en 2018. Il évoque les besoins de crédits urgents à Porto-Vecchio (Pifano - QPV) et Figari.

**M. Santoni (Fédération BTP 2A)** s'inquiète que la programmation ne soit pas suffisamment claire ; mais surtout il craint une dérive sur la commande publique qui accentuerait la conclusion de contrats aux « moins-disants » et souhaite une concertation sur ce sujet.

**Mme la préfète de Corse** souhaite rassurer les acteurs et précise qu'elle sera attentive à ce que les opérateurs locaux aient toute l'information relative à la commande publique. Un travail en amont sur le cahier des charges, dans le cadre de la légalité, sera opéré afin de viser le « mieux-disant » et éviter les contentieux. Elle attend de la lisibilité en accord avec l'État et les collectivités, sachant que le secteur du bâtiment est fondamental à l'économie de la Corse.

**M. Santunione (Action Logement)** indique qu'une charte a été signée mais qu'elle n'est pas appliquée.

**M. Biancucci (CdC)** évoque la situation de blocage des OPH de Corse. La collectivité de Corse se veut optimiste pour trouver des solutions favorables. Concernant les marchés publics, il souhaite un travail efficace sur le cahier des charges afin que le bénéfice revienne aux entreprises corses.

**Mme Geronimi (ADIL de Corse)** souhaite qu'une communication plus efficace soit faite sur le dispositif « Visale » qui garantit le paiement des loyers.

**M. Sagnes (Action Logement)** précise que dans le cadre de ce dispositif, Action Logement apporte une garantie-caution au locataire pour faciliter l'accès au logement en rassurant leur futur propriétaire. Visale s'appuie sur trois leviers : l'ADIL, le CROUS et le réseau des agents immobiliers, ces derniers étant très difficiles à mobiliser pour déployer au mieux les avantages de ce dispositif.

## **6. Avis sur le bilan annuel des actions de l'office foncier de Corse**

*(Cf. support de présentation Office Foncier de Corse, annexé au compte rendu)*

**Mme Da Costa (OFC)** excuse l'indisponibilité de Monsieur Angelini, président de l'office foncier de Corse, pour cette instance. Elle présente le bilan 2017 des acquisitions de l'OFC et décline les modalités d'intervention et les moyens mis en œuvre définis dans son programme pluriannuel d'intervention (PPI). Elle précise que l'acquisition du château à Centuri n'a pas encore été réalisée en raison du contentieux en cours. Un accent est mis sur l'importance du conventionnement avec les EPCI.

Elle rappelle par ailleurs qu'un système de décote foncière, validé par la CdC et le préfet de Corse, est désormais opérationnel. Il est destiné à faciliter la production de logements sociaux, notamment dans les secteurs tendus ou SRU.

Enfin, elle informe le comité du lancement de la démarche de révision du PPI et de l'organisation d'un séminaire avec les bailleurs sociaux et les collectivités locales.

**M. Nordée (CGT)** rappelle que l'objectif de l'OFC est la lutte contre la spéculation foncière. Il souligne que l'opération sur Centuri a mobilisé 1/5 du budget total de 5M€ et s'inquiète d'un budget suffisant pour les autres opérations. Il s'interroge aussi sur la finalité de ce projet qui n'est pas destiné au logement social.

**Mme Da Costa (OFC)** répond que l'OFC bénéficie de deux sources de financement. Les crédits du PEI, de 22 M€, à mobiliser avant 2020 sont affectés exclusivement aux acquisitions pour le logement social. Les produits de la taxe spéciale d'équipement, de 3 M€, sont destinés aux infrastructures publiques et au développement économique. C'est le cas de l'opération de Centuri.

**M. Fauvre (DREAL)** précise que les services de l'État vérifient la destination des financements au titre du PEI, enveloppe dédiée à la production de logements sociaux.

**M. Leroy (DREAL)** ajoute que l'OFC bénéficie également désormais de l'abondement du prélèvement opéré sur le budget des communes déficitaires au titre de la loi SRU.

**M. Alimi (DDTM 2A)** explique la difficulté de trouver du foncier disponible, sachant que le foncier nu est plus onéreux que le foncier bâti. Il souligne l'importance de l'action de l'OFC en partenariat avec les collectivités pour identifier le foncier disponible pour la construction de logements sociaux.

**Mme la préfète de Corse** demande l'avis du comité sur le bilan de l'OFC et les moyens mis en œuvre.

**L'avis du CRHH est favorable (1 abstention CGT).**

## **7. Logement locatif social – aides à la pierre - (BOP 135)**

*(Cf. support de présentation DREAL de Corse, annexé au compte rendu)*

**Mme Paris (DREAL)** présente le bilan de la programmation du logement locatif social 2017. Un ralentissement de la dynamique de production est observé après le bilan historique de 650 logements en 2016. 431 logements dont 372 PLUS/PLAI ont été programmés dont 47 % en communes déficitaires SRU (59 % en 2016). Toutefois, la programmation de logements locatifs sociaux est en nette progression depuis ces quatre dernières années, avec une moyenne de 465 logements. Le taux de PLAI est de 35 %. Le taux de petits logements (T1/T2) est en progression avec 30 % contre 26 % en 2016. 282 logements ont été programmés en Corse du Sud dont plus de 72 % en zone SRU (Ajaccio) et 149 en Haute-Corse.

Le montant total des subventions est de l'ordre de 2,9 M€ sur une dotation finale de 3,15 M€. Ainsi, environ 196 000€ ont été rendus au niveau central en fin d'année.

Puis, elle présente les perspectives 2018 de début d'année qui s'élèvent à 510 logements dont 478 PLUS/PLAI avec 355 logements en Corse du Sud et 155 en Haute-Corse. Toutefois, ces prévisions ont été annoncées comme incertaines par les bailleurs sociaux. A ce jour, seul le dossier de résidence sociale à Ajaccio a été déposé par ADOMA auprès de la DDTM.

**M. Alimi (DDTM 2A)** note que le bilan 2017 s'est concentré sur Ajaccio, cette commune étant déficitaire au titre de la loi SRU.

**M. Leroy (DREAL)** explique que la Corse ne rencontrera pas de problèmes de financement. Toutes les opérations identifiées pourront être engagées.

Il présente les perspectives de financement 2018. L'objectif fixé à la Corse par le fonds national des aides à la pierre (FNAP) est de 459 logements (223 PLUS, 230 PLAI et 6 PLS) pour une dotation de plus de 3,9 M€, calculée sur la base d'un PLAI à 17 324 € et d'un PLUS à 0€. Le montant moyen de subvention octroyé à la Corse est plutôt favorable en comparaison aux autres régions. C'est le plus haut montant après celui de l'Ile-de-France. La région PACA dispose d'un montant moyen de subvention de 9 849 €. Pour les

autres régions, ce montant oscille entre 5 907 € et 7 897 €. Les perspectives 2018 s'inscrivent dans la ligne d'évolution annoncées en CRHH dès 2017, à savoir la baisse du montant moyen de subvention par logement pour respecter le montant moyen fixé par le FNAP et le relèvement du taux minimal pour bénéficiaire du bonus T1/T2. Toutefois, après concertation préalable avec les bailleurs et les co-financeurs le 13 février 2018, il est proposé de reporter le financement exclusif du PLAI à 2019 face aux difficultés posées par un financement du PLUS à 0 € sans anticipation notamment au regard de la cohérence recherchée avec les autres dispositifs d'aide.

Les orientations prioritaires retenues sont le soutien à l'effort de production dans les communes déficitaires au titre de la loi SRU et dans les territoires où l'accès au logement social est le plus difficile, à la production de petits logements sur lesquels s'exerce la plus forte tension du territoire national (17 demandes pour une seule attribution) et aux logements des populations spécifiques (jeunes, personnes âgées, PLAI adaptés).

Les modalités de financement proposées pour 2018 avec une distinction entre les logements ordinaires et les résidences sociales et pensions de famille sont les suivantes :

➤ **Pour le logement ordinaire :**

- une subvention de 5 300€ par PLAI et PLUS (le tout, hors bonus petits logements)
- un bonus de 3 000€ pour chaque logement T1 ou T2, appliqué aux PLAI et aux PLUS, pour les opérations intégrant au moins 30 % de T1/T2
- une part maximale de PLAI de 35 % dans chaque opération.

➤ **Pour les résidences sociales et les pensions de famille :**

- une subvention de 17 000 € par PLAI
- pas de bonus petits logements.

Mme Giovannini (OPH CdC) évoque la baisse des subventions de l'État et l'impact que cela aura sur la production.

Mme la préfète de Corse engage les différents acteurs à avoir une vision globale sur les politiques en faveur du logement social et demande l'avis du comité sur la programmation 2018 de logements locatifs sociaux.

L'avis du CRHH est favorable à l'unanimité.

## **8. Politique d'hébergement et d'accompagnement vers le logement des personnes vulnérables - (BOP 177)**

*(Cf. support de présentation DRJSCS de Corse, annexé au compte rendu)*

M. Duport (DRJSCS) présente le bilan 2017 et les perspectives 2018. Il précise que les politiques d'hébergement et d'accompagnement vers le logement des personnes vulnérables sont en plein bouleversement.

En 2018, le changement de paradigme se concrétise par :

- Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 avec des objectifs ambitieux en termes de prise en charge directement dans le logement.
- La pérennisation des places d'urgences, qui ne se résume pas à une simple mise à l'abri mais s'oriente vers une première approche vers la réinsertion sociale.
- La diminution des crédits attribués aux CHRS.

Au niveau national, les priorités et projets pour l'année 2018 se concrétisent par la déclinaison du plan Logement d'abord, soit d'ici 2022 la création de 40 000 places d'intermédiation locative et 10 000 places de maisons relais-pensions de famille.

En Corse, ces priorités et projets 2018 se traduisent par :

- Un objectif cible de création en 2018 de 66 places d'intermédiation locative pour un budget de 145 719 € délégués lors de l'ouverture des places.
- Un objectif cible de création de 43 places de maisons-relais sur la période 2018-2022.
- Le financement en Corse-du-Sud à Ajaccio de la première maison-relais de 22 places avec une ouverture prévue en 2019.

**M. Simon (FALEP)** exprime son inquiétude en réponse à la baisse des financements prévue pour les années à venir. Il craint le déclin de la programmation en faveur des CHRS, cependant que leur taux de remplissage est actuellement de 120 % ; il précise également que l'accueil des femmes violentées est en nette augmentation

**Mme Giovannini (OPH CdC)** s'inquiète également de ces mesures qui convergent vers un appauvrissement social. Elle précise que le taux de précarité en Corse s'élève à 20 %. Elle s'alarme que les personnes les plus en danger ne puissent pas trouver à se loger, et interpelle l'État et la CdC.

**M. Biancucci (CdC)** précise que des moyens sont donnés à la FALEP et que l'accompagnement des personnes en difficulté sera maintenu dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté.

**M. Duport (DRJSCS)** ajoute qu'il convient de travailler sur les évolutions prévues qui nécessitent effectivement une réorganisation des moyens.

**Mme la préfète de Corse** répond être extrêmement attentive à ces problématiques compte tenu de son long parcours dans le secteur social. Elle souhaite un constat clair afin d'établir des objectifs. Il est du devoir de l'État d'accompagner les personnes les plus vulnérables et c'est pourquoi elle fera remonter les besoins exprimés localement au niveau central. Mais, l'approche doit être globale et passer par l'amélioration du niveau économique et de nouvelles modalités d'intervention. Enfin, elle demande l'avis du comité sur la programmation 2018 du BOP 177.

**L'avis du CRHH est favorable à l'unanimité.**

## 9. Parc privé - Anah

*(Cf. support de présentation DREAL de Corse, annexé au compte rendu)*

**M. Leroy (DREAL)** présente le bilan 2017 et propose la répartition suivante des crédits et objectifs 2018 entre les départements.

Les objectifs établis par l'ANAH sont répartis entre les deux délégations :

Objectifs 2018	PB	PO			Copropriétés		Totaux	Prime HM
		Gros travaux	Autonomie	Énergie	Fragiles	Dégradées (facultatif)		
2A	20	45	35	135	35		270	239
2B	18	45	35	125	35		258	223
Corse	38	90	70	260	70	(145)	528	462



**Répartitions des crédits :**

Délégation locale de Corse du Sud : 2 780 000 €  
Délégation locale de Haute-Corse : 3 640 000 €  
Total des dotations pour la Corse : 6 420 000 €

Pas de réserve régionale conformément à la circulaire de programmation de ANAH du 13 février 2018.  
Pas de délégation spécifique pour les primes « Habiter Mieux » intégrées à la délégation globale.

**Mme Marchal (DDTM 2B)** précise que le bilan de l'ANAH en Haute-Corse est très favorable. Un travail conséquent et des efforts marquants se sont portés sur les copropriétés dégradées. Le travail se poursuit avec « Action cœur de ville ».

**M. Alimi (DDTM 2A)** précise qu'en Corse du Sud la programmation des OPAH s'est faite tardivement engendrant une baisse pour l'année 2017, mais il constate une stabilité pour la réalisation des objectifs 2017-2018. Il précise que 300 logements par an ont été programmés sur 5 ans représentant 15 M€ d'aides et 42 M€ de travaux.

**M. Antoniotti (FO)** précise que la Corse, malgré le manque de logements sociaux, est la région qui bénéficie le moins des aides de l'ANAH.

**M. Leroy (DREAL)** rappelle que ce propos est à relativiser car en 2017, 1,4 M€ n'ont pas été consommés et ont été restitués en fin d'exercice.

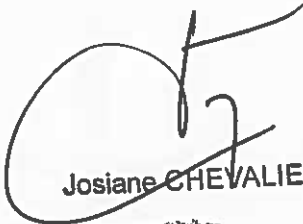
**M. Fauvre (DREAL)** explique que la réalisation de la programmation se heurte à un déficit d'ingénierie sur le territoire, ainsi que du manque d'entreprises RGE souvent captées par les chantiers importants notamment dans les agglomérations, délaissant de ce fait le secteur diffus.

**Mme la préfète de Corse** rappelle que des crédits ont été restitués, et qu'il sera intéressant d'analyser ce constat. Enfin, elle demande l'avis du comité sur le bilan 2017 et la répartition des crédits et des objectifs 2018 de l'ANAH entre les deux départements.

**L'avis du CRHH est favorable à l'unanimité.**

**Mme la préfète de Corse** remercie les participants et organisateurs de cette réunion. Elle lève la séance à 16h30.

La préfète



Josiane CHEVALIER